

Hydrocarbures—Loi

Les partisans des conservateurs dans le secteur pétrolier, notamment les représentants des grandes sociétés multinationales dont le siège social se trouve à l'étranger, ont trouvé des oreilles réceptives dans les milieux conservateurs. Ils y ont trouvé des gens acquis à la thèse voulant que ce genre de régime soit des plus injustes. Il suffit de lire la déclaration de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^{lle} Carney) quand elle a présenté ce programme pour se rendre compte à quel point elle avait été convaincue de ce que les multinationales considéraient injuste dans ce système.

Les porte-parole de ces sociétés ont persuadé le parti conservateur de mettre au rancart la plupart des dispositions du Programme énergétique national tout en faisant croire aux députés conservateurs que, du fait des prix élevés du pétrole, la prospection se poursuivrait grâce aux encouragements fiscaux, dans la mesure où ils étaient nécessaires. Les sociétés pétrolières seraient autorisées à conserver la plupart des bénéfices inespérés, même si elles mettaient quelques années avant de s'adapter à ce nouveau régime, après quoi elles entreprendraient les travaux de prospection nécessaires pour assurer la sécurité de l'approvisionnement, c'est du moins ce qu'espéraient sincèrement les conservateurs.

C'est pour cette raison que les événements de 1986 ont tellement compromis la législation du gouvernement actuel. Et c'est aussi ce qui explique la crise qui sévit maintenant au sein des pays de l'OPEP alors que les cours pétroliers sont descendus à des niveaux bien plus bas que ne l'avaient prévu la plupart des gens et, à certains moments au moins, bien inférieurs à ce qu'avaient escompté la plupart des consommateurs. Voilà la cause de la crise que subit actuellement le programme énergétique du gouvernement conservateur et voilà aussi pourquoi le projet de loi C-92 arrive comme un cheveu sur la soupe. Il vaut vraiment la peine de lire quelques-unes des déclarations qu'a faites la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^{lle} Carney) le 30 octobre dernier, lorsqu'elle a annoncé fièrement à la Chambre des communes le plan de destruction du Programme énergétique national. Voici ce qu'elle a dit alors:

Ces initiatives ont suscité des réactions fort encourageantes.

Dans l'Ouest, l'exploration pétrolière est plus intense qu'elle ne l'a jamais été.

Dans l'ensemble, la valeur des projets d'investissements pétroliers et gaziers a augmenté d'environ 2 milliards, ce qui représente une hausse de plus de 25 p. 100 par rapport à l'année dernière.

Cet investissement assure la sécurité énergétique, des avantages économiques et surtout des emplois dans toutes les régions du pays.

La déréglementation des marchés pétroliers offre également des possibilités nouvelles au producteur et au consommateur.

Il ne faut pas vraiment être très au courant de l'actualité pour savoir que la prospection pétrolière dans l'ouest du Canada n'est pas plus intense qu'elle ne l'a jamais été. Les intentions d'investissements, qui étaient d'environ 2 milliards de dollars, se sont considérablement amenuisées à cause de la conjoncture. Ces investissements qui nous assuraient la sécurité énergétique, des avantages économiques et des emplois partout au Canada sont tout près de tourner à la catastrophe. Et les accords présentés si fièrement par le gouvernement comme étant sa propre solution politique et morale à la situation créée par le Programme énergétique national n'ont pas été finalisés évidemment.

Les pétrolières, qui comptaient bien profiter des retombées offertes naguère par les pays de l'OPEP, licencient actuellement des employés, sabrent dans leurs projets de forage et reviennent à la situation qui prévalait dans les années 1960 et 1970. Elles remettent sérieusement en question l'autosuffisance énergétique des Canadiens. C'est là la faiblesse fondamentale de ce programme.

Les conservateurs ont cru qu'ils pouvaient revenir à l'époque antérieure à 1980. Les amis qu'ils ont dans les sociétés pétrolières envisageaient ce retour avec optimisme, car ils pourraient profiter d'une partie plus importante de l'immense gâteau que s'étaient taillé les pays de l'OPEP, alors que le gouvernement avait abandonné sa part. Or, à la suite de ce qui est arrivé dans l'industrie pétrolière mondiale, toutes les perspectives ont été chambardées.

Si l'étude du projet de loi C-92 se poursuivait à la Chambre et au comité pendant des mois encore, nous aurions le temps de considérer soigneusement le régime proposé par le gouvernement et de constater jusqu'à quel point ce régime sera insuffisant pour assurer notre sécurité énergétique, sans compter le problème de la participation canadienne et des autres questions pétrolières en général. D'après moi, le gouvernement est aux prises avec un énorme problème. Par sa faute, c'est l'ensemble du public canadien qui devra faire face à ce problème.

Des questions doivent être posées, et si j'agite des épouvantails, j'espère au nom des Canadiens, que ces épouvantails ne seront pas justifiés. Cependant, rien n'est moins certain par les temps qui courent que l'idéologie qui triomphe actuellement au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, ne nous laissera pas en très mauvaise posture face à l'avenir. Alors, les Canadiens maudiront le gouvernement qu'ils ont élu en 1984 pour le mal qu'il leur aura fait.

Je voudrais maintenant aborder plusieurs autres aspects du projet de loi. J'ai déjà parlé de la dépendance à l'égard des lois du marché qui est le principe fondamental de la politique du gouvernement. Comment peut-on parler du libre exercice de ces forces quand, de toute évidence, le marché obéit à un cartel international qui a fait grimper les prix du pétrole à des niveaux sans précédent? Nous avons du moins la satisfaction de voir les lois du marché à l'oeuvre et de nous demander s'il était si brillant de s'y soumettre. Le secrétaire parlementaire est tout oreilles, parce qu'il sait que lui et ses collègues ministériels auront des comptes à rendre aux Canadiens qui ont été échaudés.

Il n'est donc pas nécessairement bon de dépendre des lois du marché. Entre autres dispositions, le projet de loi prévoit que les appels d'offres découleront d'un critère unique. Le secrétaire parlementaire a laissé entendre ce matin qu'on pourrait y inscrire divers articles et reconnaître les besoins des peuples autochtones au nord du 60°, dont le titre ne serait pas encore éteint dans de nombreux secteurs, afin qu'ils puissent, eux aussi, profiter du pétrole. La disposition figure dans le texte, mais plusieurs d'entre nous ne font pas confiance au gouvernement dans ce domaine. Étant donné qu'il a cédé aux pétrolières en ce qui concerne l'essentiel, nous doutons qu'il puisse jamais se racheter à nos yeux. Toutefois, le fait de dire qu'il y aura un critère unique mais qu'on pourrait aussi y inscrire divers articles n'est sans doute pas si mal, car on pourrait être encore